

## CERTIFICATION DE NOS DIPLÔMES

Beaucoup de candidats s'interrogent sur la reconnaissance de nos diplômes par l'état, voici les réponses :

Nous sommes une jeune école précurseur et extrêmement professionnelle dans le domaine de l'éducation par nos enseignements, nos programmes et nos valeurs.

Nous avons créé nos diplômes avec des professionnels en fonction du marché du travail et de ses futures évolutions, des demandes des entreprises et surtout des compétences requises pour être opérationnel dès son accès à l'emploi.

Nous sommes **propriétaires** de ces diplômes et en garantissons la qualité des programmes et des intervenants en totale indépendance. Nous n'appartenons à aucun groupe ou fond d'investissement.

Notre objectif est qualitatif et non financier, chacun de nos élèves est unique et comme nous sommes une structure à taille humaine, nous pouvons réaliser des parcours personnalisés pour nos étudiants. Le directeur donne cours et est constamment à leurs contacts.

Le CNPC est l'organisme qui délivre la reconnaissance d'un diplôme. Il faut **3 promotions diplômées** pour présenter un dossier, dans notre cas, nous présenterons notre dossier en **2021**, nous avons une personne spécialisée dans les certifications qui ne fait que cela pour nous. Donc pour les recrutements actuels, les diplômes seront **déjà reconnus** quand les étudiants seront diplômés.



Nous répondons facilement et même déjà aux critères demandés : l'ingénierie de formations, les intervenants professionnels, les entreprises partenaires, les périodes de stages en entreprise, périodes à l'étranger, demandes de la part des entreprises pour nos jeunes diplômés...

L'insertion professionnelle et le niveau des postes est prouvé par l'intérêt que portent les entreprises pour notre école et nos diplômés.

**La Commission se prononce sur la base de l'examen des quatre grands critères suivants :**

1. L'opportunité de la certification professionnelle par rapport aux besoins de compétences dans le champ professionnel visé (implication le cas échéant de professionnels du secteur concerné dans la création de la certification).
2. Les informations relatives à l'insertion professionnelle des titulaires de la certification pour au minimum **les 3 dernières promotions** (nombre de titulaires par an, emplois occupés, etc. **pour les 3 années antérieures à la demande**, afin d'apprécier l'opportunité de la certification dans le champ professionnel visé).
3. L'ingénierie développée dans le processus de certification (cohérence des capacités certifiées par rapport à ce que l'on peut attendre du titulaire d'une qualification au niveau souhaité dans le champ visé - cohérence de l'ensemble du dispositif de certification).
4. La mise en place de la procédure de validation des acquis de l'expérience selon la réglementation en vigueur.

(Source : [cnpc.gouv.fr](http://cnpc.gouv.fr))